

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 19 mai 2009, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller M. Rénald Gabriele.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance,
La trésorière M^{me} Mona Dumouchel et M^{me} Jocelyne Poirier, CA, pour la présentation des états financiers.

09-05-393 **ORDRE DU JOUR**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 19 mai 2009 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 5.2 « Transport Soleil / Mandataire »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion

Présences

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 4 mai 2009
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.2 Association des Transports Collectifs Ruraux du Québec / Colloque 2009
 - 4.3 Centre de femmes La Moisson / Campagne annuelle de financement / Aide financière
 - 4.4 Transport Soleil / Dépôt de procès-verbaux
 - 4.6 Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2009 / Souper des Seigneurs
 - 4.7 Animation Jeunesse Vaudreuil-Dorion / Activité de financement / Autorisation de barrage routier
5. **GREFFE**
 - 5.1 Mandat / Avocats / Tribunal administratif du Québec / Évaluation foncière / Lot 3 748 578
 - 5.2 Transport Soleil / Mandataire
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Dépôt du rapport financier et des rapports du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008
7. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.3 Service des arts et de la culture / Départ à la retraite de M^{me} Michelle Dupuy

- 7.4 Service des ressources humaines / Fin de la période d'essai de M^{me} Josée Doston
- 7.6 Service des arts et de la culture / Embauche d'un guide animateur étudiant à la bibliothèque pour la période estivale 2009
- 7.7 Service des arts et de la culture / Embauche d'un guide animateur étudiant à la Maison Valois pour la période estivale 2009
- 7.8 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Division des travaux publics / Embauche de M. Bertrand Poirier au poste de magasinier
- 7.9 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Embauche d'une éco-conseillère étudiante – Patrouille verte
- 7.10 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Division des eaux / Embauche de M. Roger-Yves Ménard à titre d'opérateur-mécanicien entretien et assainissement des eaux temporaire
- 7.11 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Division des travaux publics et Division des eaux / Confirmation de postes
- 7.12 Service des ressources humaines / Formation – *Amendements apportés au Code criminel (C-21)* / Mandat au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines
- 7.13 Service des ressources humaines / Lettre de consentement et transaction reçu-quittance / Grief n° 08-04-0001 / Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature
- 7.14 Service des ressources humaines / Lettre de consentement et transaction reçu-quittance / Grief n° 07-09-0001 / Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature
- 7.15 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Division des travaux publics / Embauche de journaliers temporaires pour la saison estivale 2009

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Soumissions / Préparation des sols pour appareils de jeux / Parc des Tuileries

12. PROTECTION PUBLIQUE

- 12.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
- 13.3 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-22 / Pose d'enrobé bitumineux
- 13.4 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-21 / Réfection des têtes de regards d'égout par sciage rotatif

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.2 Mandat / Transmission des plans et devis au MDDEP / Travaux de réhabilitation / Services municipaux / Partie de la rue Rodolphe / Services municipaux / Rue Tooke / Règlement n° 1549
- 15.3 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-25 / Éclairage du stationnement du parc Les Jardins Dorion
- 15.4 Facturation supplémentaire / Honoraires professionnels / Services municipaux / Chemin des Chenaux / Règlement n° 1460

- 15.5 Transfert de la taxe sur l'essence / Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout / Révision du plan d'intervention et de la programmation des travaux

16. URBANISME

- 16.1 Dérogation mineure / 169 à 175, avenue Saint-Charles / Zone C2-531 / Lot 1 546 353 /CCU n° 09-04-32
- 16.2 Dérogation mineure / 88, rue du Ruisselet / Zone H1-453 / Lot 4 150 899 / CCU n° 09-04-33
- 16.3 Dérogation mineure / 92, rue du Ruisselet / Zone H1-453 / Lot 4 150 900 / CCU n° 09-04-34
- 16.4 Dérogation mineure / 68, rue du Ruisselet / Zone H1-453 / Lot 4 150 894 / CCU n° 09-04-35
- 16.5 Dérogation mineure / 52, rue Rodolphe / Zone H1-532 / Lot 1 546 701 / CCU n° 09-04-36

17. RÉGLEMENTATION

- 17.1 Adoption projet / Règlement n° 1383-01 / Règlement modifiant le Règlement n° 1383 / Entente avec promoteur / Services municipaux / Partie de la rue Crevier
- 17.2 Avis de motion / Règlement n° 1383-01 / Règlement modifiant le Règlement n° 1383 / Entente avec promoteur / Services municipaux / Partie de la rue Crevier
- 17.3 Adoption second projet / Règlement n° 1275-118 / Autorisation / Habitation trifamiliale jumelée / Zone H2-450 / Révision des limites
- 17.4 Adoption / Règlement n° 1275-111 / Révision des limites des zones I1-219, C2-218 et C3-342 localisées sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre le carrefour giratoire et la bretelle d'accès de la sortie 36 de l'autoroute 40 ainsi que les usages autorisés
- 17.5 Adoption / Règlement n° 1275-117 / Autorisation / Habitation unifamiliale isolée sur des terrains d'une superficie de 305 mètres carrés en zone H1-453
- 17.6 Adoption / Règlement n° 1512-01 / Modification du règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires

18. DIRECTION GÉNÉRALE

- 18.1 Autorisations de la directrice générale
- 18.2 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-23 / Fourniture de services de sécurité pour les parcs municipaux et lieux publics

19. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

« ADOPTÉE »

09-05-394 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DES RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le rapport financier préparé et déposé par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, et le dépôt des rapports du vérificateur externe préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la ville de Vaudreuil-Dorion terminé le 31 décembre 2008.

« ADOPTÉE »

09-05-395 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 4 mai 2009 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

09-05-396 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

Le conseiller M. Paul Dumoulin quitte son siège.

09-05-397 ASSOCIATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS RURAUX DU QUÉBEC / COLLOQUE 2009

CONSIDÉRANT l'invitation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à participer au Colloque 2009 de l'Association des Transports Collectifs Ruraux du Québec;

CONSIDÉRANT que tous les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire, M. Guy Pilon, soit autorisé à participer au Colloque 2009 de l'Association des Transports Collectifs Ruraux du Québec qui aura lieu les 20, 21 et 22 mai 2009 à l'Hôtel Clarion de Québec à titre de représentant du Comité de transport collectif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

QUE le Conseil accepte, advenant le cas où certains frais ne soient pas totalement défrayés par la MRC, de rembourser les dépenses réellement encourues par M. le maire à cette fin et ce, sur présentation de pièces justificatives.

« ADOPTÉE »

09-05-398 CENTRE DE FEMMES LA MOISSON / CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre de femmes La Moisson en date du 21 avril 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé au Centre de femmes La Moisson dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-399 TRANSPORT SOLEIL / DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt des procès-verbaux des réunions tenues par Transport Soleil inc. aux dates suivantes :

- 5 novembre 2008;
- 10 décembre 2008;
- 14 janvier 2009;
- 25 février 2009;
- 15 avril 2009.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Paul Dumoulin reprend son siège.

09-05-400 LES SEIGNEURIALES DE VAUDREUIL-DORION 2009 / SOUPER DES SEIGNEURS

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets au montant de soixante-quinze dollars (75 \$) chacun pour le Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 5 juin 2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-401 ANIMATION JEUNESSE VAUDREUIL-DORION / ACTIVITÉ DE FINANCEMENT / AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER

CONSIDÉRANT que la politique relative au barrage routier aux fins de financement des organismes sportifs, culturels ou communautaires de la municipalité stipule qu'une seule autorisation par année est accordée pour la tenue d'un barrage routier;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise Animation Jeunesse Vaudreuil-Dorion à organiser, le 13 juin 2009 entre 9 h et 15 h, un barrage routier aux fins de financement;

QUE ce barrage devra se tenir à l'intersection des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare du côté est;

QU'en cas de divers travaux de construction, le barrage devra se tenir sur la rue Dutrisac à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

QUE cet organisme devra remettre un billet de participation à placer sur le tableau de bord du véhicule pour les donateurs qui auront à circuler via cette intersection à plus d'une reprise;

QUE les organisateurs soient requis d'informer le directeur du Service action communautaire et la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, de la date et de l'heure de cet événement.

« ADOPTÉE »

09-05-402 MANDAT / AVOCATS / TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC / ÉVALUATION FONCIÈRE / LOT 3 748 578

CONSIDÉRANT un recours entrepris à l'encontre des valeurs apparaissant au rôle d'évaluation de la Ville relatif à un immeuble portant le matricule 6129-73-5253 (lot 3 748 578);

CONSIDÉRANT que ce litige implique des questions de droit et que l'évaluateur de la Ville requiert, en conséquence, qu'un avocat soit mandaté dans ce dossier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau soit mandatée afin de conseiller l'évaluateur de la Ville et, le cas échéant, de la représenter dans le dossier relatif à une demande de révision portant sur le matricule 6129-73-5253.

« ADOPTÉE »

09-05-403 TRANSPORT SOLEIL / MANDATAIRE

ATTENDU la résolution 08-03-216 par laquelle la Ville mettait fin à son rôle de mandataire de Transport Soleil auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) au plus tard le 30 juin 2008;

CONSIDÉRANT que les difficultés à la source de cette résolution ont été depuis réglées;

CONSIDÉRANT que Transport Soleil a, malgré la résolution 08-03-216, toujours continué à considérer la Ville comme sa mandataire auprès du MTQ;

CONSIDÉRANT que le MTQ a, malgré la résolution 08-03-216, toujours continué à considérer la Ville comme étant la mandataire de Transport Soleil;

CONSIDÉRANT que la Ville a, de facto, continué à agir auprès du MTQ comme mandataire de Transport Soleil;

CONSIDÉRANT la demande de Transport Soleil pour que la Ville confirme son rôle de mandataire et abroge la résolution 08-03-216;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme son rôle de mandataire de Transport Soleil auprès du MTQ;

QUE soit abrogée la résolution 08-03-216.

« ADOPTÉE »

09-05-404 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉPART À LA RETRAITE DE M^{ME} MICHELLE DUPUY

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture, en date du 24 avril 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le départ à la retraite de M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 1^{er} septembre 2009;

QUE le Conseil municipal remercie M^{me} Dupuy pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE le Conseil municipal lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

09-05-405 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE M^{ME} JOSÉE DOSTON

CONSIDÉRANT la résolution 09-02-094 confirmant la mutation de M^{me} Josée Doston au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que cette mutation est assujettie à une période d'essai de trois (3) mois selon les dispositions de l'article 15.05 de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement positive et la recommandation favorable de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, et de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 22 avril;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confirme M^{me} Josée Doston à son poste d'agent de bureau 2 au Service des ressources humaines et ce, à compter du 16 mai 2009, le tout conformément aux termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Doston.

« ADOPTÉE »

09-05-406 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE D'UN GUIDE ANIMATEUR ÉTUDIANT À LA BIBLIOTHÈQUE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2009

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Frédéric Baril à titre d'étudiant au poste de guide animateur pour l'exposition sur les oiseaux présentée à la bibliothèque municipale pour la saison estivale 2009 et ce, du 22 juin au 29 août 2009 inclusivement;

QUE le salaire versé à M. Frédéric Baril soit établi à neuf dollars et quatre cents (9,04 \$) / heure pour une semaine normale de travail de trente-cinq (35) heures réparties selon les besoins du service et sans horaire fixe, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-407 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE D'UN GUIDE ANIMATEUR ÉTUDIANT À LA MAISON VALOIS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2009

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Maxime Benoit à titre d'étudiant au poste de guide animateur à la Maison Joachim Génus (Maison Valois) au sein du Service des arts et de la culture pour la saison estivale 2009 et ce, du 22 juin au 29 août 2009 inclusivement;

QUE le salaire versé à M. Maxime Benoit soit établi à neuf dollars et quatre cents (9,04 \$) / heure pour une semaine normale de travail de trente-cinq (35) heures réparties selon les besoins du service et sans horaire fixe, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-408 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE DE M. BERTRAND POIRIER AU POSTE DE MAGASINIER

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de magasinier au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de M. Luc Brazeau, directeur du Service de l'entretien du territoire et des eaux, et M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, en date du 5 mai 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Bertrand Poirier au poste régulier à temps plein de magasinier au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics et ce, à compter du 20 mai 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Poirier aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Poirier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-409 SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / EMBAUCHE D'UNE ÉCO-CONSEILLÈRE ÉTUDIANTE – PATROUILLE VERTE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Luc Dorion, directeur général de Solutions Alternatives Environnement, et Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 27 avril 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M^{me} Geneviève Albert à titre d'éco-conseillère étudiante à la Patrouille Verte à compter du 28 avril 2009 et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour un maximum de trente-sept heures et demie (37,5) par semaine, au salaire prévu à l'annexe D (classe 12 – échelon 1) de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-410

**SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / DIVISION DES EAUX /
EMBAUCHE DE M. ROGER-YVES MÉNARD À TITRE D'OPÉRATEUR-MÉCANICIEN
ENTRETIEN ET ASSAINISSEMENT DES EAUX TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT les besoins en remplacement temporaire au sein de la Division des eaux (unité usine);

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Gendron, chef de division – Eaux, en date du 27 avril 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M. Roger-Yves Ménard à titre d'opérateur-mécanicien entretien et assainissement des eaux temporaire au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des eaux et ce, à compter du 5 mai 2009 jusqu'au 31 janvier 2010 inclusivement, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

09-05-411

**SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / DIVISION DES
TRAVAUX PUBLICS ET DIVISION DES EAUX / CONFIRMATION DE POSTES**

CONSIDÉRANT la résolution 08-10-887 adoptée le 6 octobre 2008 concernant l'implantation de la structure organisationnelle du Service de l'entretien du territoire et des eaux;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente n° 2 incluse à la convention collective de travail en vigueur relative à la restructuration administrative;

CONSIDÉRANT la résolution 09-02-053 adoptée le 2 février 2009 concernant l'attribution des postes cols bleus au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux;

CONSIDÉRANT que la période d'essai a pris fin le 8 mai 2009;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de M. Luc Brazeau, directeur du Service de l'entretien du territoire et des eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confirme les employés suivants aux postes réguliers indiqués ci-après et ce, à compter du 8 mai 2009 :

Division des travaux publics

Unité voirie et signalisation

M. Steve Delarosbil – Opérateur-chauffeur;

MM. Gérald Castonguay, Louis Goyer, Marcel Caron et André Daoust – Journalier-chauffeur;

Unité bâtiments et mécanique

M. Léo Constant – Mécanicien;

MM. Richard Ménard et Gino Huard – Préposé aux bâtiments;

M. Daniel McSween – Journalier;

Unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs

M^{me} Katryne Delisle – Préposé à l'horticulture;

MM. Carl Laporte, Jocelyn Grenier et Martin Comtois – Journalier-opérateur-concierge;

Division des eaux

Unité aqueduc et égouts

M. Jean-Claude Castonguay – Opérateur-chauffeur;
MM. Michel Denault et Pierre Lefebvre – Préposé aqueduc et égouts;
M. Michel Laplante – Journalier chauffeur;

Le tout selon les salaires indiqués à la résolution 09-02-053 et conformément aux termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations leur soient transmises.

« ADOPTÉE »

**09-05-412 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / FORMATION – AMENDEMENTS
APPORTÉS AU CODE CRIMINEL (C-21) / MANDAT AU CENTRE DE RESSOURCES
MUNICIPALES EN RELATIONS DU TRAVAIL ET RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT la Loi C-21 modifiant le *Code criminel* en ce qui a trait à la responsabilité pénale des organisations en matière de santé et de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de santé et sécurité du travail d'offrir une session de formation portant sur les *Amendements apportés au Code criminel (C-21) : Comment réagir à la criminalisation de certains événements causant un accident du travail*;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines (CRM) datée du 30 avril 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confie le mandat de formation au CRM selon les termes et conditions énoncés à l'offre de service du 30 avril 2009;

ET QUE cette formation soit offerte aux cadres, aux élus et aux membres du Comité de santé et sécurité au travail;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**09-05-413 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / LETTRE DE CONSENTEMENT ET
TRANSACTION REÇU-QUITTANCE / GRIEF N° 08-04-0001 / SYNDICAT DES
POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – SECTION LOCALE VAUDREUIL-
DORION / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre de consentement et transaction reçu-quittance à intervenir dans le cadre du règlement du grief numéro 08-04-0001 déposé par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section locale Vaudreuil-Dorion ainsi que tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

09-05-414 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / LETTRE DE CONSENTEMENT ET TRANSACTION REÇU-QUITTANCE / GRIEF N° 07-09-0001 / SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – SECTION LOCALE VAUDREUIL-DORION / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre de consentement et transaction reçu-quittance à la suite de la décision arbitrale rendue le 18 septembre 2008 dans le cadre du grief numéro 07-09-0001 déposé par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section locale Vaudreuil-Dorion ainsi que tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

09-05-415 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE DE JOURNALIERS TEMPORAIRES POUR LA SAISON ESTIVALE 2009

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection composé de MM. Luc Duval, chef de division – Travaux publics, et Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 29 avril 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M^{me} Manon Chénard et de MM. Gilles Besner, Serge Brisson, Daniel Émond, Francis Leduc et Mathieu Ménard à titre de journaliers temporaires au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics pour la saison estivale 2009 et ce, à compter du 4 mai 2009, pour un maximum de 1 200 heures, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite convention en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-416 SOUMISSIONS / PRÉPARATION DES SOLS POUR APPAREILS DE JEUX / PARC DES TUILERIES

CONSIDÉRANT que suite à une demande de prix relativement aux travaux d'excavation et de préparation du site en vue de l'installation des modules de jeux au parc des Tuileries, trois (3) offres ont été déposées;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par M. Marc Brunet, directeur adjoint au Service action communautaire, en date du 21 avril 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Terrassement Théorêt, 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour les travaux d'excavation et de préparation du site en vue de l'installation des modules de jeux au parc des Tuileries et ce, pour un montant de vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois cents (20 833,33 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

09-05-417

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie selon un avis du ministre de la Sécurité publique daté du 1^{er} septembre 2001;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre le conseil de la MRC et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les objectifs de protection optimale contenus au chapitre 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

D'adopter le plan de mise en œuvre de la ville de Vaudreuil-Dorion contenu au chapitre 5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ET QUE la Ville s'engage formellement à mettre en œuvre les actions proposées à son plan de mise en œuvre.

« ADOPTÉE »

09-05-418

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de l'UMQ de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville;

QUE la Ville confie ce mandat à l'UMQ pour les quatre (4) prochaines années, soit du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2013;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la ville de Vaudreuil-Dorion s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra annuellement l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet trente (30) jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

09-05-419 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-22 / POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la pose d'enrobé bitumineux, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 mai 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les trois (3) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-22;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la pose d'enrobé bitumineux et ce, au taux horaire de six cent quatre-vingt-dix dollars et vingt cents (690,20 \$), taxes applicables non comprises, pour les travaux de resurfaçage manuels et au taux horaire de huit cent vingt-deux dollars et vingt cents (822,20 \$), taxes applicables non comprises, pour les travaux de resurfaçage mécaniques, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-22;

QUE le directeur du Service, le chef de division ou, le cas échéant, la directrice générale, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la pose d'enrobé bitumineux et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

09-05-420 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-21 / RÉFECTION DES TÊTES DE REGARDS D'ÉGOUT PAR SCIAGE ROTATIF

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection des têtes de regards d'égout par sciage rotatif, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 mai 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les deux (2) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-21;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Précision 2000 inc., 4617, rue Louis-B.-Mayer, Laval (Québec), H7P 6G5, pour la réfection des têtes de regards d'égout par sciage rotatif et ce, pour un montant de quarante-deux mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars et cinquante-six cents (42 384,56 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-21;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-521;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-421 MANDAT / TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU MDDEP / TRAVAUX DE RÉHABILITATION / SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DE LA RUE RODOLPHE / SERVICES MUNICIPAUX / RUE TOOKE / RÈGLEMENT N° 1549

CONSIDÉRANT que les plans et devis sont actuellement en préparation pour les travaux de réhabilitation des services municipaux d'une partie de la rue Rodolphe et les travaux de construction des services municipaux de la rue Tooke (Règlement n° 1549);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser la firme CDGU inc. à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise la firme CDGU inc. à transmettre au MDDEP, aux fins d'émission d'un certificat d'autorisation, les plans et devis pour les travaux de réhabilitation des services municipaux d'une partie de la rue Rodolphe et les travaux de construction des services municipaux de la rue Tooke (Règlement n° 1549);

QUE le Conseil municipal autorise le greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

09-05-422 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-25 / ÉCLAIRAGE DU STATIONNEMENT DU PARC LES JARDINS DORION

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux d'éclairage du stationnement du parc Les Jardins Dorion, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 mai 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-09-25;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence A. Lecompte et Fils inc., 450, impasse Martin, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 4C5, pour les travaux d'éclairage du stationnement du parc Les Jardins Dorion et ce, pour un montant de vingt-trois mille trois cents dollars (23 300 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-09-25;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

09-05-423

FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / SERVICES MUNICIPAUX / CHEMIN DES CHENAUX / RÈGLEMENT N° 1460

CONSIDÉRANT que les ordres de changement (1b, 1c, 1d, 1e, 1f, 1h, 2 et 4) relatifs au Règlement n° 1460 ont été acceptés par le Conseil municipal et payés à l'entrepreneur général;

CONSIDÉRANT que la firme Genivar est en droit d'appliquer intégralement l'article 51 *Paiement des travaux imprévus* des clauses administratives générales du devis d'appel d'offres n^{os} 512.1381.1 et 512.1460.1 en fonction des ordres de changement payés à l'entrepreneur général qui ont fait l'objet de ce contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve la facturation supplémentaire de la firme Genivar reliée au projet « Services municipaux – chemin des Chenaux » totalisant un montant de trois mille deux cent cinquante-sept dollars et cinquante-neuf cents (3 257,59 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1460.

« ADOPTÉE »

09-05-424

TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE / RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT / RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION ET DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la résolution 07-11-1033 prévoyant l'approbation par la Ville et la transmission au ministère des Affaires municipales et des Régions d'un plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT la résolution 08-05-457 prévoyant une première révision des annexes 10 et 16 du plan d'intervention;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser à nouveau le plan d'intervention ainsi que la programmation des travaux;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des modifications apportées au plan d'intervention et à la programmation et les acceptent sans réserve;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient adoptés le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout incluant les annexes révisées en date de mai 2009 ainsi que la programmation révisée en date du 8 mai 2009;

QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit informé de l'acceptation par la Ville dudit plan d'intervention.

« ADOPTÉE »

09-05-425

DÉROGATION MINEURE / 169 À 175, AVENUE SAINT-CHARLES / ZONE C2-531 / LOT 1 546 353 /CCU N° 09-04-32

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Chantal Bérubé en date du 16 avril 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-04-32 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 2 mai 2009 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 169 à 175, avenue Saint-Charles;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 1 546 353 du cadastre du Québec, sis au 169 à 175, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser une allée de circulation à l'intérieur d'une aire de stationnement ayant une largeur de 4,40 mètres et ce, lorsque l'angle des cases est de 0 degré à l'intérieur de l'aire de stationnement, alors que l'article 2.2.16.1.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 exige une largeur de 6 mètres.

« ADOPTÉE »

09-05-426 DÉROGATION MINEURE / 88, RUE DU RUISSELET / ZONE H1-453 / LOT 4 150 899 / CCU N° 09-04-33

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite en date du 17 avril 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-04-33 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 2 mai 2009 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 88, rue du Ruisselet;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 150 899 du cadastre du Québec, sis au 88, rue du Ruisselet, afin d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur ledit lot d'une superficie de 315 mètres carrés alors que la grille des usages et normes de la zone H1-453 du Règlement de zonage n° 1275 exige un lot d'une superficie de 350 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

09-05-427 DÉROGATION MINEURE / 92, RUE DU RUISSELET / ZONE H1-453 / LOT 4 150 900 / CCU N° 09-04-34

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite en date du 17 avril 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-04-34 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 2 mai 2009 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 92, rue du Ruisselet;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 150 900 du cadastre du Québec, sis au 92, rue du Ruisselet, afin d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur ledit lot d'une superficie de 315 mètres carrés alors que la grille des usages et normes de la zone H1-453 du Règlement de zonage n° 1275 exige un lot d'une superficie de 350 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

**09-05-428 DÉROGATION MINEURE / 68, RUE DU RUISSELET / ZONE H1-453 / LOT 4 150 894 /
CCU N° 09-04-35**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite en date du 17 avril 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-04-35 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 2 mai 2009 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 68, rue du Ruisselet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 150 894 du cadastre du Québec, sis au 68, rue du Ruisselet, afin d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur ledit lot d'une superficie de 315 mètres carrés alors que la grille des usages et normes de la zone H1-453 du Règlement de zonage n° 1275 exige un lot d'une superficie de 350 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

**09-05-429 DÉROGATION MINEURE / 52, RUE RODOLPHE / ZONE H1-532 / LOT 1 546 701 /
CCU N° 09-04-36**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Diane Lalonde en date du 21 avril 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-04-36 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 2 mai 2009 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 52, rue Rodolphe;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 1 546 701 du cadastre du Québec, sis au 52, rue Rodolphe, aux fins :

- d'autoriser, pour le bâtiment principal, une marge avant de 4,86 mètres alors que la marge de recul minimale prescrite à la grille des usages et normes de la zone H1-532 du Règlement de zonage n° 1275 est de 5 mètres;
- d'autoriser, pour le garage détaché existant situé en cour arrière, une marge latérale de 0,33 mètre et une marge arrière de 0,43 mètre alors que la marge latérale et arrière minimale exigée, en vertu de l'article 2.2.3 du Règlement de zonage n° 1275, est de 0,60 mètre.

« ADOPTÉE »

09-05-430 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1383-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1383 / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DE LA RUE CREVIER

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1383-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1383 autorisant la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Succession Moza Crevier » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, le prolongement des services d'aqueduc, d'égout pluvial, fondation de rue et le pavage d'une partie de la rue Crevier, y incluant les honoraires professionnels requis pour ce projet »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1^{er} juin 2009 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-05-431 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1383-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1383 / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DE LA RUE CREVIER

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement modifiant le Règlement n° 1383 autorisant la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Succession Moza Crevier » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, le prolongement des services d'aqueduc, d'égout pluvial, fondation de rue et le pavage d'une partie de la rue Crevier, y incluant les honoraires professionnels requis pour ce projet.

Le conseiller M. Paul Dumoulin quitte son siège.

09-05-432 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-118 / AUTORISATION / HABITATION TRIFAMILIALE JUMELÉE / ZONE H2-450 / RÉVISION DES LIMITES

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 4 mai 2009 un premier projet de règlement portant le n° 1275-118 modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 mai 2009 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-118 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin d'autoriser l'habitation trifamiliale jumelée dans la nouvelle zone H2-450 et de revoir les limites de ladite zone »,

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Paul Dumoulin reprend son siège.

09-05-433 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-111 / RÉVISION DES LIMITES DES ZONES I1-219, C2-218 ET C3-342 LOCALISÉES SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ENTRE LE CARREFOUR GIRATOIRE ET LA BRETELLE D'ACCÈS DE LA SORTIE 36 DE L'AUTOROUTE 40 AINSI QUE LES USAGES AUTORISÉS

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 2 mars 2009 un premier projet de règlement portant le n° 1275-111;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 avril 2009 à 19 h;

ATTENDU l'adoption du second projet à la séance du 4 mai 2009;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-111 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-111 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de revoir les limites des zones I1-219, C2-218 et C3-342 localisées sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre le carrefour giratoire et la bretelle d'accès de la sortie 36 de l'autoroute 40 ainsi que les usages autorisés ».

« ADOPTÉE »

09-05-434 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-117 / AUTORISATION / HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR DES TERRAINS D'UNE SUPERFICIE DE 305 MÈTRES CARRÉS EN ZONE H1-453

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 20 avril 2009 un premier projet de règlement portant le n° 1275-117;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 mai 2009 à 19 h;

ATTENDU l'adoption du second projet à la séance du 4 mai 2009;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-117 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-117 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin d'autoriser l'habitation unifamiliale isolée sur des terrains d'une superficie de 305 mètres carrés en zone H1-453 ».

« ADOPTÉE »

09-05-435 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1512-01 / MODIFICATION DU RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1512-01 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1512-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1512 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires ».

« ADOPTÉE »

09-05-436 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Tenue d'une levée de fonds au profit de l'organisme Enfant-Retour par la Banque Scotia;
- Tenue d'une levée de fonds au profit de la Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin par Les aliments M&M.

« ADOPTÉE »

09-05-437 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-23 / FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ POUR LES PARCS MUNICIPAUX ET LIEUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services de sécurité pour les parcs municipaux et lieux publics, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 mai 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-09-23;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Sécurité Serca inc., 36, Grand Boulevard, Île-Perrot (Québec), J7V 4W1, pour la fourniture de services de sécurité pour les parcs municipaux et lieux publics du 1^{er} juin au 30 septembre 2009 et ce, pour un montant de trente-neuf mille sept cents dollars et quatre-vingts cents (39 700,80 \$), taxes applicables non comprises, pour quatre-vingts (80) heures de travail par semaine incluant l'émission de constats d'infraction, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-09-23;

QUE les officiers, agents de sécurité et/ou représentants de la firme Sécurité Serca inc. soient autorisés à émettre, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, les constats d'infraction applicables à toute infraction aux divers règlements dont l'application est prévue dans l'exercice de leur fonction;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-210-00-451;

QU'à cet effet, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-100 (Taxe foncière générale – Cat. résidentiel)	17 800 \$
À :	02-210-00-451 (Service de patrouille)	17 800 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-05-438 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

09-05-439 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-05-440 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 16 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier